

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 SG 90 Indemnisation des victimes de l'explosion de gaz de la rue de Trévisse à Paris 9^{ème}.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis juridique rendu le 10 septembre 2021 par la direction des affaires civiles et du sceau du ministère de la Justice, à la suite de la demande de la Ville de Paris relatif à la conclusion d'un accord-cadre d'indemnisation par la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 12 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer un accord-cadre relatif à l'indemnisation des victimes de l'explosion de gaz survenue le 12 janvier 2019 dans la rue de Trévisse à Paris IX^e ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer un accord-cadre élaboré sous l'égide du Comité local d'aide aux victimes de Paris destiné à favoriser l'indemnisation des victimes de l'explosion survenue le 12 janvier 2019 dans la rue de Trévisse à Paris IX^e, sans préjudice des procédures judiciaires en cours et des éventuelles condamnations qui pourraient s'ensuivre.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à accomplir tous les actes préparatoires à la signature de l'accord-cadre susmentionné.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO